

Réunion du Conseil Communal du 21 janvier 2019

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 21 janvier 2019 à 19 heures à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN, 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ, 2^{ème} adjoint, Madame Marie-Suzanne GROETZINGER, 3^{ème} adjointe et Maryse BUTHOD 4^{ème} adjointe.

MM. Didier ANXIONNAZ, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, Isabelle GIROD-GEDDA, Patricia MARCHAND MAILLET et Anthony TRESALLET (conseillers municipaux).

Absents excusés – MM. Yann ALLAIN, Jérémy BORNAND et Emmanuel GIROND.

Date d'envoi de la convocation : 15 janvier 2019

Ouverture de séance : 19 h 00

Clôture de séance : 21h30

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Suzanne GROETZINGER, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBENNEN, coordinatrice à Bellentre, comme auxiliaire.

Le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 sans réserve, ni observation.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

1. Demande OT - budget
2. Information sur les dossiers juridiques en cours
3. Information sur l'intervention de notre Député concernant l'article 19 de la loi de finances 2019
4. Point sur l'indemnité versée annuellement par l'ACCA (Droit de Chasse)
5. Point Espace Paradisio
6. Information sur la redevance de prélèvement de l'eau
7. Point cimetière (jardin du souvenir)
8. Point tours cyclistes été 2019 et modification dates 6000D
9. Avancements des projets à mener en fonction de la répartition des missions entre les élus
10. Dossier fonciers (...)
11. Questions diverses

INFORMATIONS

1. Demande OT - budget

Anthony FAVRE et les conseillers accueillent Messieurs Pierre GONTHIER et Jean GOTTELAND, respectivement, Président de l'Office du Tourisme de la Grande Plagne (OTGP) et Président de l'Office de Tourisme de La Plagne Montchavin-Les Coches qui présenteront de nouveaux éléments concernant le budget de l'OTGP.

Jean GOTTELAND explique la hausse des frais de l'OTGP notamment due à l'application stricte de la convention collective et réitère sa demande de hausse de 2% automatique chaque année du budget accordé à l'Office du Tourisme de La Plagne Montchavin-Les Coches afin de pérenniser « sereinement » ce budget.

Pierre GONTHIER explique que lorsqu'il a repris l'OTGP, il y avait un déficit important et que toutes les économies pouvant être faites ont été réalisées. Il informe que la perte de certains partenaires de la station va engendrer un manque à gagner d'environ 60 000€ et que le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) va être supprimé aussi (ou remplacé, on ne sait pas encore ?) d'où une perte également d'environ 70 000€. Au total, il est donc prévu une perte des aides de l'ordre de 156 000€.

Pierre GONTHIER tient à remercier Monsieur le Maire de la commune déléguée de Bellentre et les conseillers pour cette invitation de ce soir, qui lui permet d'éclaircir certains points et d'apporter les explications nécessaires à la bonne compréhension de ce dossier complexe.

Anthony FAVRE rappelle aux conseillers que lors de la réunion du conseil communal de décembre 2018, le montant pérenne de 28 000 € avait été accepté à l'unanimité par les conseillers mais qu'ils n'étaient pas favorables à une hausse automatique de ce dernier de 2% annuellement.

Anthony FAVRE fait un bref rappel du budget annuel alloué à l'OTGP par la commune déléguée de Bellentre:

Budget	395 000 €
Championnats Monde Télémark	9 000 €
(subv. suppl. except.)	_____
TOTAL :	404 000 €

Il informe que 4 000 € de publicité pour le complexe aquatique Espace Paradisio ont été retirés du budget de l'OTGP et réintégrés dans l'avenant de passé avec RECREA.

Le budget primitif pour 2019 reste à discuter entre conseillers et à acter pour 395 000 € + 28 000 € soit **423 000 €**.

Pierre GONTHIER informe qu'il y a, dans les dépenses à venir, un projet de refaire le site WEB de l'OTGP qui a déjà 5 ans, or la durée de vie d'un site est d'environ 3-4 ans donc il est temps de retravailler dessus pour garder l'attractivité car la centrale de réservation perd actuellement de l'argent.

Isabelle GIROD-GEDDA précise qu'un site WEB coûte aux alentours de 200 000 € hors fonctionnement. Les offres reçues sont d'environ 150 000 € mais aujourd'hui, le souci est que le site ne remplit pas son rôle de portail, ni de magazine avec le problème du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) : Le client doit faire beaucoup trop de clics avant de pouvoir réserver.

Par ailleurs, elle informe qu'il y a trop de sites différents pour La Plagne et que celui de l'Office du Tourisme n'est pas conçu pour arriver en tête des offres et des propositions. Un effort a déjà été fait avec la plateforme mais aujourd'hui, il faut faire un effort avec le site WEB.

Pierre GONTHIER signale que le RGPD était à mettre en œuvre au 18 mai 2018 et que l'OTGP a juste commencé à travailler dessus donc n'est pas tout à fait encore en règle au regard de cette nouvelle législation.

Anthony FAVRE demande aux conseillers s'il y a d'autres questions ou remarques à formuler.

Roger POUSSIN prend acte de la perte de divers partenaires de l'OTGP et demande si des démarches ont été entreprises pour en trouver d'autres.

Pierre GONTHIER lui répond par l'affirmative en citant par exemple pour les vêtements, il y a DARE2BE et pour le matériel, SALOMON.

Anthony FAVRE demande si JAGUAR est partenaire.

Pierre GONTHIER informe que JAGUAR prête déjà dix véhicules, ce qui fait que l'OTGP n'a pas de location à payer au titre des véhicules.

Le Conseil Communal approuve ce montant fixe annuel de 485 000 € à l'unanimité des membres présents.

Anthony FAVRE informe que ces précisions étant apportées, il faut donc revoir la décision prise lors de la réunion du conseil communal de décembre 2018 et expose que le budget de l'OTGP se décomposera donc comme suit à l'avenir pour la commune déléguée de Bellentre :

a/ **Une part fixe** arrêtée à la somme suivante :

395 000 € - 4000 € (RECREA) =	391 000 €
	+ 9 000 € (Telemark)
	+ 53 000 € (quote part publicité de Montchavin-Les Coches)

SOIT UN TOTAL =	457 000 €
d'équilibre)	+ 28 000 € (montant acté en budget supplémentaire annuel

SOIT UN TOTAL =	485 000 € de part fixe annuelle

b/ **Une hausse annuelle de 2%** de cette somme de ré-indexation.

Cependant, au SIGP, il a été indiqué que certaines communes ne pourraient pas abonder à hauteur de 2%.

Pierre GONTHIER répond que cela a d'ores et déjà été acté pour Champagny, que pour Bellentre c'est à voir suite à la décision prise ce soir, à Macot, a priori cela a été acté mais que le problème venait plutôt d'Aime (pour Aime 2000/Montalbert et la vallée) qui a des finances moindres, mais pour qui une décision favorable de principe a été rendue en bureau donc cela devrait être acté sous peu par le conseil municipal.

Anthony FAVRE demande alors à Pierre GONTHIER si cette hausse de 2% accordée pour 2019 devra se pérenniser à l'avenir.

Pierre GONTHIER lui répond par l'affirmative.

Anthony FAVRE précise que si cette hausse de 2% devait être perpétuelle, il craint qu'à un moment donné, la commune ne pourra plus assurer car les ressources des communes n'augmenteront pas de 2% chaque année en parallèle.

Pierre GONTHIER précise qu'il faudra alors être transparent par rapport au budget communal et voir si certains évènements ou animations devront, ou non, être validés.

Anthony FAVRE précise que ces 2% représentent une hausse de 10 000 € par an, somme qui sera réindexée elle-même chaque année.

Pierre GONTHIER prend l'exemple des sponsorings d'athlètes de la station. Avant, on pouvait aller jusqu'à 500 000€ mais aujourd'hui les sommes sont plafonnées à 200 000 €. Aujourd'hui, le budget est maîtrisé mais demain on prendra ensemble les décisions concernant les dépenses.

Roger POUSSIN rappelle que le classement touristique de la commune a eu lieu ce qui entraîne une augmentation des finances. Il demande si une réflexion a eu lieu afin d'affecter une partie de cette somme au volet « tourisme ».

Isabelle GIROD-GEDDA précise que ce classement n'est pas définitif et qu'il faut faire attention aux logements saisonniers donc attention au « surplus » de finances qui pourrait être affecté à d'autres services.

Anthony FAVRE demande aux conseillers si l'accord est donné pour une augmentation de 2% tous les ans ou pour un dossier à revoir chaque année.

Pierre GONTHIER précise qu'il faut se battre maintenant pour continuer d'exister au sein des meilleures stations mondiales et qu'il est inquiet par rapport à la clientèle anglaise avec le Brexit.

Anthony FAVRE demande un vote aux conseillers sur l'accord et la pérennité de ces + 2% par an soit +/- 10 000 €.

L'accord est donné à l'unanimité des conseillers présents et Anthony FAVRE précise qu'il est donc décidé et acté cette hausse de 2% pérenne **à la condition que toutes les communes membres du SIGP la valident et l'appliquent.**

Avant de terminer, Jean GOTTELAND informe qu'il est difficile de ne pas faire de pot d'accueil en début de semaine pour notre clientèle. Il a demandé à Etienne GIROUD, Directeur de l'Office du Tourisme de La Plagne Montchavin-Les Coches, de « chiffrer » les activités pour recentrer et optimiser les animations sur la station, toujours dans l'optique de rationaliser les coûts et de maîtriser au mieux les dépenses.

Anthony FAVRE remercie Pierre GONTHIER et Jean GOTTELAND pour leurs précisions.

2. Information sur les dossiers juridiques en cours

Affaire DOZIAS : un point information est fait sur la procédure en cours.

3. Information sur l'intervention de notre Député concernant l'article 19 de la loi de finances 2019

L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) a été saisie et le député est intervenu au sujet de la taxation du gasoil pour les services techniques municipaux et la SAP.

4. Point sur l'indemnité versée annuellement par l'ACCA (Droit de Chasse)

Anthony FAVRE informe que l'indemnité actuelle est de 35€ pour Bellentre contre 190€ pour La Côte d'Aime et 17€ pour Macot La Plagne. Après discussion, les conseillers donnent leur accord à l'unanimité pour reconventionner à 50€/an avec l'ACCA pour le Droit de Chasse sur Bellentre.

5. Point Espace Paradisio

Anthony FAVRE informe que les chiffres de l'hiver 2017-2018 sont en baisse par rapport à celui de 2016-2017 mais que l'été 2018 est légèrement en hausse par rapport à l'été 2017. Il précise que les soins ont été développés, que Monsieur Luc BONNEFOND, Responsable du site, est parti et a été remplacé par Monsieur Fabien FICHET.

La stratégie principale à mener sera d'améliorer la partie jeux enfants. Il précise aussi que le carrelage est à changer et rappelle qu'il y a une problématique de puissance électrique au niveau du transformateur pour pouvoir envisager les travaux d'extension de « l'espace scandinave ». A SUIVRE donc.

Anthony FAVRE souligne le manque de visibilité du complexe aquatique et qu'il faudrait donc revoir la signalétique ; il propose plusieurs pistes de réflexion.

6. Information sur la redevance de prélèvement de l'eau

Roland RICHERMOZ informe que la commune déléguée de Bellentre n'acquittait pas la redevance « prélèvement eau » alors que celle-ci est désormais obligatoire. Elle s'élève à 10 centimes/m³ d'eau consommé d'où une hausse du prix de l'eau à prévoir en 2019 sur le rôle d'eau facturant la consommation 2018.

7. Point cimetière (jardin du souvenir)

Anthony FAVRE indique que lors du conseil communal de décembre 2018, un tarif de 50 € a été discuté pour le jardin du souvenir mais ce tarif n'est pas possible car le jardin du souvenir doit être gratuit. La facturation se fera quant à elle en contrepartie de la pose d'une plaque.

Anthony FAVRE rappelle qu'il avait été prévu un tarif « pleine terre » à 800 € sur Bellentre. Or à La Côte d'Aime, le tarif est de 230 € et à Macot et Valezan, il est de 100 €. Il faut donc revoir ce tarif à la baisse. Après un tour de table, le tarif de 300 € est accepté.

Il exprime cependant son inquiétude car il pense qu'il n'y aura de nouveau plus de places dans quelques années.

Anthony FAVRE informe qu'il faut revoir également le prix du columbarium. Il est à 305 € à La Côte d'Aime, 230 € à Valezan et 610 € à Macot. Il est décidé de fixer le prix du columbarium à 450 € sur Bellentre et celui des cavurnes à 300 €.

Le conseil communal donne son aval pour ces tarifs.

8. Point tours cyclistes été 2019 et modification dates 6000D

Valérie FERRARI énonce les différentes manifestations cyclistes de cet été :

- La Grande Boucle → le dimanche 21 juillet c'est à dire le week-end précédent la 6000D
- Le Tour de France → le samedi 27 juillet c'est-à-dire le même week-end que la 6000D d'où la modification de dates et le décalage de la 6000D à vendredi 26 – samedi 27 et dimanche 28 juillet (au lieu de jeudi 25 – vendredi 26 et samedi 27 juillet)
- Le Tour de Tarentaise → le vendredi 02 août c'est-à-dire le week-end suivant avec un départ et une arrivée de la course qui se dérouleront aux Coches
- Le Tour Savoie Mont-Blanc → dates à venir
- Le Tour de l'Avenir → dates à venir

9. Avancements des projets à mener en fonction de la répartition des missions entre les élus

Anthony FAVRE donne la parole aux élus référents pour faire le point sur chacun des projets en cours.

Il informe également qu'il est nécessaire de « ré-ouvrir » des zones pour relancer de nouveaux appels à candidatures pour de futurs baux à construction.

10. Dossier fonciers (...)

Anthony FAVRE informe que les baux à construction sont dans des zones à rouvrir et qu'il faut relancer les dossiers de candidatures.

11. Questions diverses

Sans question ni remarque, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Anthony FAVRE demande aux conseillers de bien vouloir rester un moment pour un huis-clos.

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le lundi 18 février 2019 (à confirmer) à 19 heures à la salle de réunions de la mairie déléguée de Bellentre.